

Explications sur le Chapitre 11

Qu'est-ce que le Chapitre 11 ?

Le Chapitre 11 donne aux entreprises le temps de réorganiser, sous la protection de la justice, leurs affaires et/ou leur structure financière avant d'affronter les prétentions de leurs créanciers. Contrairement à la procédure d'insolvabilité ou de liquidation (Chapitre 7), les entreprises qui se placent sous la protection du Chapitre 11 peuvent généralement continuer de fonctionner en vue d'émerger de la procédure en qualité d'entreprises viables et financièrement assainies.

Pourquoi ?

Les entreprises se placent sous la protection du Chapitre 11 pour un certain nombre de raisons; généralement, elles s'efforcent ainsi de préserver leurs actifs tout en cherchant à régler leurs problèmes financiers – dettes trop importantes, liquidités insuffisantes, obligations contractuelles exagérées ou des engagements incontrôlables. Certaines entreprises ont aussi parfois recours à cette procédure pour vendre des actifs libres et dénués de toute obligation.

Comment ?

Le Chapitre 11 est une procédure légale par laquelle une entreprise se place sous la protection d'un tribunal spécialisé (federal bankruptcy court) afin de se réorganiser selon les termes du Chapitre 11 du Code américain des faillites. L'ouverture de la procédure déclenche un mécanisme de « gel automatique » empêchant momentanément les créanciers d'engager des actions envers l'entreprise pour des sommes ou des biens qui leurs étaient dus avant le déclenchement de la procédure. Ce gel automatique bloque momentanément l'avancement des poursuites judiciaires à l'encontre de l'entreprise. Le gel automatique ne peut être levé que sur décision du tribunal, laquelle n'intervient généralement pas avant la conclusion de la procédure selon le Chapitre 11.

En quoi le personnel est-il touché ?

Sous le Chapitre 11, le tribunal autorise généralement l'entreprise à verser à ses employés leurs rémunérations et allocations normales. De plus, la loi fédérale américaine protège généralement des prétentions des créanciers les fonds des plans d'épargne 401(k) et des plans de retraite qualifiés.

En quoi les clients et les fournisseurs sont-ils touchés ?

Une entreprise qui se place sous la protection du Chapitre 11 est en mesure d'honorer ses obligations envers ses clients comme d'habitude. L'entreprise est également en mesure de payer ses fournisseurs pour les marchandises et les services fournis d'après les conditions existantes, après le déclenchement de la procédure. Toutefois, le « gel automatique » impose généralement aux entreprises d'obtenir une autorisation spéciale du tribunal pour pouvoir payer aux fournisseurs les biens et les services fournis avant le déclenchement de la procédure. Pour cette raison, il n'est pas rare que de nombreux fournisseurs de l'entreprise figurent sur la liste des créanciers dans la procédure selon le Chapitre 11.

Comment une entreprise se dégage-t-elle du Chapitre 11 ?

La procédure selon le Chapitre 11 prend fin après que le tribunal a avalisé un plan de réorganisation assurant une répartition de la valeur économique de l'entreprise à ses créanciers et éventuellement à ses détenteurs d'actions. Le plan est habituellement conçu par l'entreprise conjointement avec ses créanciers.

Qu'est-ce qu'une faillite selon la Section 363 ?

La section 363 se réfère à la partie du Code américain des faillites permettant aux entreprises de se soumettre à une procédure supervisée par un tribunal afin de vendre rapidement des actifs comme meilleure manière de préserver la valeur au bénéfice de tous les intéressés. A la différence d'une procédure typique de faillite qui peut souvent exiger plusieurs années pour être menée à terme, l'avantage de la faillite selon le paragraphe 363 est la rapidité. Sous la procédure 363, une entreprise peut se remettre d'une faillite dans les 30 à 60 jours environ.

Autres informations (en anglais) sur les faillites :

www.uscourts.gov/bankruptcycourts/bankruptcybasics/chapter11.html

<http://sec.gov/investor/pubs/bankrupt.htm>